



RÈGLEMENT

des Finales Nationales WorldSkills Lyon 2020



Version 1.0



worldskills
France

© WorldSkills France (WSFR) se réserve tous les droits relatifs aux documents rédigés pour ou au nom de WSFR et comprenant leur traduction et leur envoi par voie électronique. Ce matériel peut être reproduit à des fins professionnelles et pédagogiques non commerciales, à la condition que le logo de WorldSkills France et la déclaration concernant les droits d'auteur restent en place.

SOMMAIRE

1. PRÉAMBULE.....	10
2. À PROPOS DU RÈGLEMENT DES FINALES NATIONALES.....	10
3. CONDITION DE PARTICIPATION	11
4. MÉTIERS EN LICE.....	11
4.0.1 MÉTIERS EN COMPÉTITION WORLDSKILLS.....	11
5. SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT ..	16
5.1 POLITIQUES ET PROCÉDURES	16
5.1.1 RÈGLES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ.....	16
5.1.2 RESPONSABILITÉ DES COMPÉTITEURS ET DES JURÉS.....	16
5.1.3 DRAPEAU ET ENGIN SONORE	16
6. PARTICIPANTS ACCRÉDITÉS	18
6.1 COMPÉTITEURS.....	18
6.1.1 NOMBRE DE COMPÉTITEURS.....	18
6.1.2 NOMBRE DE PARTICIPATIONS.....	18
6.1.3 COMPÉTITEURS: DROITS ET DEVOIRS.....	19
6.2 MEMBRES DES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES	26
6.2.1 RESPONSABLE DE DÉLÉGATION RÉGIONALE.....	26
6.2.2 CHEFS D'ÉQUIPE (TEAM LEADER).....	27

6.2.3	ACCÈS.....	27
6.2.4	ACCIDENT/MALADIE.....	27
6.3	JURÉS.....	27
6.3.1	DÉFINITION.....	27
6.3.2	QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE.....	28
6.3.3	QUALITÉS PERSONNELLES ET CRITÈRES ÉTHIQUES	28
6.3.4	NOMINATION ET ACCRÉDITATION	28
6.3.5	RESPONSABILITÉS.....	29
6.3.6	CONTRÔLE DE LA CAISSE À OUTILS.....	31
6.3.7	CONFIDENTIALITÉ.....	31
6.3.8	COMMUNICATION AVEC LE COMPÉTITEUR DE SA RÉGION.....	32
6.3.9	COMMUNICATION ET PRÉPARATION VIA LE FORUM DE DISCUSSION	32
6.3.10	NON RESPECT DU RÈGLEMENT.....	32
6.4	EXPERT MÉTIER.....	33
6.4.1	DÉFINITION.....	33
6.4.2	RÔLE DE L'EXPERT MÉTIER	33
6.4.3	DROITS ET DEVOIRS.....	34
6.5	EXPERT ADJOINT.....	37
6.5.1	RÔLE DE L'EXPERT ADJOINT.....	37
6.5.2	DROITS ET DEVOIRS.....	37
6.6	LE JURY.....	37
6.6.1	DÉFINITION.....	37

6.6.2	RESPONSABILITÉS.....	37
6.7	CHEF D'ATELIER.....	38
6.7.1	DÉFINITION.....	38
6.7.2	NOMINATION.....	38
6.7.3	LIEN AVEC L'EXPERT.....	38
6.7.4	PRÉSENCE.....	38
6.7.5	NEUTRALITÉ.....	39
6.7.6	RESPONSABILITÉS.....	39
6.8	DÉLÉGUÉ TECHNIQUE (DT).....	40
6.9	DÉLÉGUÉ TECHNIQUE ADJOINT (DTA)	40
6.10	SUPERVISEUR TECHNIQUE (ST).....	40
7.	ACCÈS (ACCRÉDITATION)	41
7.1	ACCÈS AUX ESPACES MÉTIERS.....	41
7.2	L'ACCÈS À LA ZONE DE WORLDSKILLS FRANCE.....	41
7.3	MÉDIAS.....	41
8.	DESCRIPTIFS TECHNIQUES	42
8.1	DÉFINITION.....	42
8.2	DISPONIBILITÉ.....	42
8.3	MISE À JOUR ET VALIDITÉ.....	42
8.4	CIRCULATION.....	43
9.	SUJET D'ÉPREUVE	43
9.1	DÉFINITION.....	43

9.2	DURÉE	43
9.2.1	DÉLAI IMPARTI	43
9.2.2	PROROGATION DE DÉLAI	44
9.3	CIRCULATION	44
9.4	NOTATION	44
9.4.1	CRITÈRES DE NOTATION.....	44
9.4.2	PROTECTION DES TRAVAUX RÉALISÉS ..	45
10.	SYSTÈME DE NOTATION ET D'ÉVALUATION	45
10.1	CRITÈRES DE NOTATION	45
10.1.1	DÉFINITION.....	45
10.1.2	MODIFICATIONS.....	45
10.1.3	ASPECTS DU CRITÈRE	45
10.1.4	NOMBRE D'ASPECTS.....	46
10.1.5	ÉCHELLE DE 100 POINTS.....	46
10.2	NOTATION JUDGEMENT	46
10.2.1	PROCÉDURE.....	46
10.2.2	UTILISATION DE LA NOTE JUDGEMENT	47
10.2.3	CHANGEMENT DE PROCÉDURE.....	47
10.3	NOTATION MESUREMENT	47
10.3.1	PROCÉDURE.....	47
10.3.2	UTILISATION DES FORMULAIRES	47
10.3.3	UTILISATION DE LA NOTE MESUREMENT.....	47

10.4	PROCÉDURE DE NOTATION.....	48
10.4.1	DÉBUT DE LA COMPÉTITION	48
10.4.2	LA NOTATION JUDGEMENT DOIT PRÉCÉDER LA NOTATION MESUREMENT.....	48
10.4.3	GROUPES DE NOTATION	48
10.4.4	LES JURÉS ET LA NOTATION DES COMPÉTITEURS DE LEUR RÉGION	49
10.4.5	PAS DE NOTATION EN PRÉSENCE DU COMPÉTITEUR.....	49
10.4.6	NOTATION QUOTIDIENNE ET/OU MODULAIRE.....	49
10.4.7	FORMULAIRES DE CONTRÔLE.....	49
10.4.8	CLÔTURE DE LA NOTATION	50
10.4.9	CLÔTURE DE LA COMPÉTITION.....	50
10.5	PROCÈS VERBAL JOURNALIER	50
10.6	TRAITEMENT DES ERREURS.....	51
10.7	RECOURS	51
10.8	PUBLICATION DES RÉSULTATS.....	52
11.	RÉSOLUTION DES CONFLITS	53
11.1	CHAMP D'APPLICATION.....	53
11.2	RAPPORT	53
11.3	PROCÉDURE	53
12.	MÉDAILLES ET RÉCOMPENSES	54

12.1	MÉDAILLES D'OR, D'ARGENT, DE BRONZE ET D'EXCELLENCE	54
12.2	CERTIFICAT DE PARTICIPATION	54
12.3	CHOIX DES MÉTIERS QUI PARTENT À L'INTERNATIONAL.....	54
12.4	CONSTITUTION DES ÉQUIPES DE FRANCE DES MÉTIERS	55
12.5	FORMATION TECHNIQUE ET PRÉPARATION INTERNATIONALE	57
13.	ANNEXE 1 : L'ÉQUIPE MÉTIER	58
14.	ANNEXE 2 : ÂGE DES COMPÉTITEURS POUR LES 46^{es} WORLDSKILLS COMPETITION	59
15.	ANNEXE 3 : PROCESSUS DE FORMATION	59
16.	ANNEXE 4 : JURÉ ET COMPÉTITEUR INTERNATIONAUX.....	61

RÈGLEMENT

1. PRÉAMBULE

WorldSkills France a pour objet de participer à l'organisation des compétitions régionales, nationales et internationales qui s'effectuent conformément à l'esprit et aux règles de la charte de WorldSkills International. À savoir : promouvoir les métiers et convaincre partout à travers le monde qu'ils apportent une contribution essentielle au succès économique des pays et à l'accomplissement personnel des individus.

À ce titre, WorldSkills France organise les Finales Nationales en vue de constituer une Équipe de France des Métiers capable de concourir dans toutes les catégories de métiers choisies par le Conseil d'Administration parmi les listes mondiales et européennes, et ceci en adéquation avec les descriptifs techniques mondiaux et européennes desdits métiers. Ce faisant, un compétiteur dans un métier donné pourra avoir à démontrer des compétences autres que celles auxquelles il a recours habituellement dans l'exercice de sa profession en France. Les Experts internationaux, ayant la connaissance des compétitions de métiers à l'international, auront autorité pour donner ces informations.

2. À PROPOS DU RÈGLEMENT DES FINALES NATIONALES

Le Règlement des Finales Nationales définit les règles régissant l'organisation et le déroulement de la compétition des Finales Nationales de la Compétition WorldSkills.

Ces règles sont révisées par le Département Technique et ratifiées par le Conseil d'Administration de WorldSkills France. Tous les participants et les Régions dont ils sont issus sont tenus de respecter le Règlement des Finales Nationales.

3. CONDITION DE PARTICIPATION

Les compétiteurs ne peuvent avoir plus de 23 ans révolus durant l'année de la compétition internationale. Dans les métiers Production industrielle (en équipe), Mécatronique, Maintenance aéronautique, Câblage des réseaux très haut débit, Cyber Sécurité, Intégrateur Robotique, Sommellerie et les Métiers de la Propreté les compétiteurs ne peuvent avoir plus de 26 ans révolus durant l'année de la compétition internationale. WorldSkills France rendra publiques les dates limites de naissance des compétiteurs avant chaque édition des Finales Nationales (voir Annexe 2).

Le critère d'âge est l'unique condition de participation aux finales nationales.

Il est imposé par l'organisation internationale.

4. MÉTIERS EN LICE

4.1 MÉTIERS EN COMPÉTITION

Il existe deux catégories de métiers.

4.1.1 MÉTIERS EN COMPÉTITION WORLDSKILLS

Sont dits en compétition, les métiers qui font partie de la liste des métiers validés par WorldSkills International au niveau mondial ou par WorldSkills Europe

au niveau européen, qu'il s'agisse de métiers officiels, en démonstration ou en présentation par le pays hôte de la compétition mondiale ou de la compétition européenne. Tous les métiers représentés au niveau mondial lors d'une WorldSkills Competition ou au niveau européen lors d'une compétition EuroSkills ne sont pas obligatoirement représentés lors des Finales Nationales en France.

Sont également dits en compétition, tous les métiers non présents sur la liste de métiers de WorldSkills International ou de WorldSkills Europe mais représentés lors des Finales Nationales en France. Pour être représentés, ces métiers doivent avoir une place dans l'économie nationale et doivent être soutenus par leurs organisations professionnelles ou chambres consulaires, membres de WorldSkills France.

4.1.2 MÉTIERS EN DEMONSTRATION

Sont dits en démonstration, des métiers que WorldSkills France souhaite mettre en valeur lors des finales nationales.

Ces métiers pourront inclure des exemples de résultats terminés ou de travaux réalisés par les participants de ces métiers en démonstration. WorldSkills France ou un de ses partenaires pourra récompenser les participants de ces métiers par un certificat, à condition que celui-ci ait été approuvé par WorldSkills France.

Si une compétition a lieu dans ces métiers, elle n'est pas tenue d'utiliser les process WorldSkills, mais se doit de respecter l'éthique, l'équité, la transparence ainsi que, d'une manière générale, les valeurs de WorldSkills France. Ces métiers ne feront pas l'objet d'un podium et d'une remise de médailles lors de la cérémonie de clôture.

4.2 CONDITIONS POUR QU'UN MÉTIER SOIT EN COMPÉTITION

Afin d'être représenté lors des Finales Nationales WorldSkills France, un métier devra compter un minimum de 6 compétiteurs inscrits. Pour les métiers en binôme ou en trinôme, un nombre minimum de 5 équipes est requis pour que ceux-ci puissent être représentés aux Finales Nationales. Pour un métier nouvellement en compétition, WorldSkills France peut décider exceptionnellement de maintenir une compétition avec 5 compétiteurs ou 4 équipes.

Le nombre total de métiers représentés sera déterminé en relation avec les organismes membres de WorldSkills France et validé par son Conseil d'Administration. Les métiers représentés devront être représentatifs des besoins en compétences de l'économie nationale et mondiale.

4.3 ADMISSION D'UN NOUVEAU MÉTIER

4.3.1 MÉTIER NON PRÉSENT À UNE COMPÉTITION INTERNATIONALES

WorldSkills France doit être saisi par écrit par une organisation professionnelle ou par un des membres de WorldSkills France pour la présentation d'un nouveau métier désirant participer aux Finales Nationales. La note succincte de présentation devra comporter des informations complètes sur le métier proposé : formation, promotion, emploi, descriptif technique, ainsi que représentativité au niveau européen et mondial.

4.3.2 MÉTIER PRÉSENT À UNE COMPÉTITION INTERNATIONALE

WorldSkills France se réserve le droit d'intégrer à la compétition nationale des métiers présents dans une des compétitions internationales, sous validation de son Conseil d'Administration.

4.4 ORGANISATION DES MÉTIERS

WorldSkills France a pour ambition d'organiser sur site unique la compétition pour tous les métiers inscrits au concours.

Cependant, si en raison de contraintes de matériel ou de temps, WorldSkills France est dans l'impossibilité pour certains métiers d'organiser la compétition sur le site unique des Finales Nationales, les nouvelles modalités d'organisation de la compétition de ces métiers seront décidées par le Conseil d'Administration de WorldSkills France, après consultation du Conseil des régions.

Les candidats concernés ainsi que leur Région en seront au préalable informé.

De la même manière, si en raison de contraintes de matériel ou de temps, WorldSkills France est dans l'impossibilité de mettre en place le nombre de postes de travaux requis pour certains métiers, le Conseil d'Administration de WorldSkills France pourra décider de mettre en place des rotations de poste de travail ou une limitation du nombre de postes de travail si des rotations s'avèrent impossibles.

4.5 RETRAIT D'UN MÉTIER EXISTANT DE LA COMPÉTITION WORLDSKILLS FRANCE

Un métier peut être retiré de la compétition nationale s'il se trouve dans un des cas suivants :

- Le métier ne respecte pas les conditions indiquées en section 4.2 de ce règlement: « Conditions pour qu'un métier soit en compétition »
- Aucun expert national bénévole n'a pu être nommé
- Le métier n'est plus représenté dans une des compétitions internationales
- Le métier n'est plus soutenu par une organisation professionnelle ou un partenaire

Dans le cas où un métier serait retiré de la compétition nationale, WorldSkills France se devra de le communiquer le plus tôt possible aux Régions et organisations membres de WorldSkills France, et à défaut, lors du séminaire de préparation des Finales Nationales, environ 6 mois avant la compétition nationale.

5. SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

5.1 POLITIQUES ET PROCÉDURES

5.1.1 RÈGLES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Les organisateurs doivent tout mettre en œuvre pour que toutes les règles de santé et de sécurité soient conformes à la législation en vigueur, autant pour le public que pour les participants (compétiteurs, jurés, bénévoles).

5.1.2 RESPONSABILITÉ DES COMPÉTITEURS ET DES JURÉS

Les compétiteurs et les jurés devront respecter les consignes de santé et de sécurité présentées lors des Finales Nationales par les organisateurs sur site. Ils devront en plus respecter les consignes spécifiques liées à leur métier sur leurs zones de compétition.

5.1.3 DRAPEAU ET ENGIN SONORE

Afin d'assurer la sécurité et le bien-être de tous lors de la compétition et des cérémonies, il y est interdit :

- Tous appareils sonores produisant un son supérieur à 90 décibels
- Tous éclairages d'appoint susceptible de gêner les compétiteurs ou les visiteurs
- Tous drapeaux ne satisfaisant pas à la norme de sécurité anti-feu en vigueur (norme M1)

Lors de la compétition :

- D'avoir des mats/hampes de drapeau sur les postes de travail (seuls les drapeaux sans accroche et les drapeaux de table sont autorisés)
- D'avoir des drapeaux d'une taille supérieure à 60 x 90 cm et 15 x 22 cm pour les drapeaux de table

Lors des cérémonies :

- Les drapeaux régionaux seront fournis par WorldSkills France pour le défilé des régions lors de la cérémonie d'ouverture.

Les drapeaux régionaux pour la cérémonie de clôture pourront être apportés par les délégations régionales mais ne devront pas avoir de mat, hampe en métal et ne devront pas dépasser la taille de 90x150cm. Tout élément ne respectant pas ces consignes pourra être consigné par l'organisation.

Les délégations régionales ont la charge de faire respecter ces consignes au sein de leur délégation.

Des informations complémentaires sur les dimensions et conditions d'utilisations des drapeaux pourront être communiquées en amont des finales nationales aux délégations par WorldSkills France.

6. PARTICIPANTS ACCRÉDITÉS

6.1 COMPÉTITEURS

6.1.1 NOMBRE DE COMPÉTITEURS

Chaque Région participante peut présenter 1 compétiteur ou 1 équipe par métier.

Dans l'objectif de préparer la WorldSkills Competition à Lyon en 2023, notamment dans le cas du développement de nouveaux métiers, WorldSkills France pourra solliciter les régions pour présenter un 2^e candidat ou une 2^e équipe.

WorldSkills France se réserve le droit d'intégrer des compétiteurs internationaux dans le cadre de la coopération avec les membres de WorldSkills International et WorldSkills Europe.

6.1.2 NOMBRE DE PARTICIPATIONS

Un compétiteur peut participer plusieurs fois aux Finales Nationales et ce, tant qu'il n'a pas atteint la limite d'âge du métier concerné.

En revanche, il n'est pas possible pour un compétiteur ayant déjà fait partie d'une Équipe de France de participer une nouvelle fois à la même compétition internationale (mondiale ou européenne), quel que soit le métier dans lequel il a concouru. Ce faisant, des restrictions de participation aux finales nationales pourraient en découler. Les compétiteurs dans ce cas (ou leur Région de rattachement) sont invités à vérifier leur éligibilité auprès de WorldSkills France.

6.1.3 COMPÉTITEURS : DROITS ET DEVOIRS

6.1.3.1 AVANT LA COMPÉTITION

Le responsable de délégation régionale doit veiller à ce que tous les compétiteurs de sa Région reçoivent les informations suivantes :

- Le règlement des Finales Nationales.
- La description technique nationale du métier, contenant notamment les critères d'évaluation et la liste du contenu de la caisse à outils (ou dans l'attente de sa publication, les informations nécessaires à sa préparation).
- Les sujets d'épreuves (ou une partie) pour les métiers qui les communiquent avant la compétition

Aménagement du poste de travail et compensation :

Les compétiteurs souhaitant bénéficier d'un aménagement de leur poste de travail quel qu'il soit, doivent en faire la demande en fournissant un justificatif RQTH (reconnus en qualité de travailleur handicapé), ou tout justificatif émanant d'un organisme officiel indiquant les recommandations d'aménagement du poste de travail.

Les compétiteurs souhaitant bénéficier d'une compensation extérieure (en lecture, reformulation ou écriture), doivent en faire la demande en fournissant un bilan orthophonique datant de moins d'un an. La demande sera étudiée par une commission dédiée qui déterminera les compensations potentiellement autorisées.

Dans les deux cas, la demande devra être faite auprès de WorldSkills France après en avoir informé le responsable de la délégation régionale au plus tard 4 mois avant les finales nationales, le temps de mettre en place les dispositions décidées.

Dans aucun des cas présentés ci-dessus un temps supplémentaire ne sera accordé pour réaliser l'épreuve.

6.1.3.2 PENDANT LA COMPÉTITION

Les compétiteurs doivent recevoir une information détaillée, relative au sujet d'épreuve et à son évaluation, et en particulier :

- Une information sur les critères d'évaluation incluant un formulaire de notation récapitulatif (Mark Summary Form).
- Une information détaillée sur le matériel auxiliaire et les aides pouvant et ne pouvant pas être utilisés (gabarits, dessins, patrons, calibres, etc.).

Les compétiteurs recevront une information détaillée sur le déroulement de la compétition, incluant :

- Une information indiquant quand et comment les machines peuvent être testées.
- Un horaire détaillé indiquant le temps imparti pour achever les différents modules des sujets d'épreuves.
- Une information sur l'heure limite avant laquelle les compétiteurs n'ont pas le droit d'entrer dans l'atelier ou d'en sortir et sous quelles conditions.

Les compétiteurs doivent être informés du fait que :

- Ils sont responsables de tous les outils, machines, instruments, matériel auxiliaire et matériel personnel qu'ils apporteraient.
- Pour chaque compétition, les caisses à outils seront contrôlées au moins une fois le premier jour et tout outillage, matériaux ou gabarits non autorisés seront susceptibles de leur être retirés. Le compétiteur doit être présent à chaque instant pendant la vérification de sa caisse à outils.

6.1.3.2.1 ATTRIBUTION DES POSTES DE TRAVAIL

Les postes de travail seront attribués aux compétiteurs par tirage au sort.

Pour des besoins d'organisation, le tirage au sort pourra avoir lieu pendant le Séminaire de préparation aux Finales Nationales (Module 1).

6.1.3.2.2 FAMILIARISATION AVEC LE POSTE DE TRAVAIL

Avant le début de la compétition, les compétiteurs pourront préparer leur poste de travail, se familiariser avec leurs outils, équipements, matériels, matériaux et les vérifier. Cela se fera sous la direction des jurés. Les compétiteurs ont le droit de poser des questions.

Pour les cas où le processus s'avère particulièrement difficile, un expert en la matière sera disponible pour montrer le déroulement du processus et les compétiteurs auront la possibilité de s'entraîner. À la fin de la période de familiarisation, les compétiteurs confirmeront leur bonne compréhension du processus par signature. Le document sera consigné dans le classeur métier.

6.1.3.2.3 JUSTIFICATIFS À PRÉSENTER

Les compétiteurs doivent produire un passeport/une carte d'identité/un titre de séjour, afin que leur identité et leur date de naissance soient validées avant le début de la compétition.

Un certificat médical sera demandé dans certains métiers (se référer au descriptif technique de chaque métier).

6.1.3.2.4 OUTILLAGE COMMUN ET MATIÈRE D'ŒUVRE DE SUBSTITUTION

Les compétiteurs peuvent demander le remplacement de l'outillage commun ou de la matière d'œuvre endommagé(e) ou perdu(e). Le remplacement sera effectué en fonction des moyens à disposition sur place.

Si le défaut est dû à une mauvaise manipulation du compétiteur, celui-ci pourra choisir de demander de la matière d'œuvre supplémentaire. Ceci pourra entraîner une diminution de la note.

Les compétiteurs peuvent utiliser leur outillage personnel dans la mesure où celui-ci n'est pas fourni par l'organisation et qu'il soit validé par le jury (cf. liste d'outillage et descriptif technique). Cet outillage devra respecter les normes de sécurité en vigueur.

6.1.3.2.5 COMMENCER ET TERMINER LE TRAVAIL

Les compétiteurs ne peuvent commencer ou terminer le travail que sur injonction du président de jury (définition cf. 6.4.1).

6.1.3.2.6 CONTACT ET COMMUNICATION

- Les compétiteurs ne peuvent établir aucun contact avec leur juré régional, les autres compétiteurs ou les visiteurs, durant les périodes de travail, sans la permission du président de jury.
- L'utilisation de téléphones portables ou de tout autre équipement électronique permettant d'échanger des informations est interdite (concernant tout autre équipement électronique, la réglementation varie selon les métiers: se référer au descriptif technique du métier).
- La communication est ouverte entre compétiteurs et jury en dehors de l'espace métier et des temps de compétition.

6.1.3.2.7 MALADIE OU ACCIDENT

Si un compétiteur tombe malade ou a un accident, le président de jury, le chef d'équipe (Team Leader) du compétiteur et son référent régional (responsable des compétiteurs de l'équipe régionale) doivent immédiatement en être informés.

Le jury décidera si ledit compétiteur pourra ou non récupérer le temps perdu. Si un compétiteur doit déclarer forfait pour cause de maladie ou d'accident, il/elle recevra des points pour tout le travail réalisé avant son départ.

Tous les efforts nécessaires seront accomplis pour faciliter le retour du compétiteur et pour qu'il/elle récupère, si possible, le temps perdu.

6.1.3.2.8 SANTÉ ET SÉCURITÉ

En cas de manquement aux règles ou aux instructions de sécurité, le compétiteur concerné pourra perdre des points dans les aspects de notation liés à la sécurité. Toute pratique non sûre et persistante pourra entraîner la suspension temporaire ou permanente du compétiteur par le président de jury général.

6.1.3.2.9 SUJET D'ÉPREUVE

Avant chaque épreuve, l'Expert ou sont jury distribuera aux compétiteurs le sujet final et le barème de notation. Un temps défini par le jury sera alloué aux compétiteurs avant le début de l'épreuve pour étudier et poser des questions.

6.1.3.2.10 HONNÊTÉTÉ, ÉQUITÉ ET TRANSPARENCE

Les compétiteurs sont en droit de s'attendre à être traités de façon équitable et honnête pendant la compétition et en particulier pour les points suivants :

- Chacun doit recevoir des instructions claires et univoques.
- Chaque compétiteur est en droit de s'attendre à ce qu'aucun compétiteur ne fasse l'objet d'une aide ou intervention injuste conférant à un compétiteur un avantage indu.
- Aucun compétiteur ou groupe de compétiteurs ne doit à aucun moment être avantagé notamment en recevant des informations sur le sujet d'épreuve que les autres compétiteurs ne recevraient pas en même temps.
- Aucune interférence excessive de la part des officiels ou spectateurs ne devra empêcher les compétiteurs de mener à terme leur sujet d'épreuve.

6.1.3.2.II TENUES DE TRAVAIL

Dans le cadre de la compétition, il est demandé aux compétiteurs de porter une tenue de travail adaptée à leur métier. Pour des raisons d'image et de non-concurrence de partenaires exclusifs, les compétiteurs devront porter les tenues fournies par WorldSkills France. La liste des tenues fournies par WorldSkills France sera communiquée lors du séminaire de préparation aux Finales Nationales. Pour les métiers ne figurant pas sur la liste communiquée, les compétiteurs devront porter :

- Une tenue neutre ne faisant apparaître aucune marque commerciale.

Le président de jury rappellera la situation correspondante pendant la familiarisation et l'installation des outils. Les tenues où figurent les logos des entreprises et des marques de fabricants ou fournisseurs non-partenaires de WorldSkills France ne sont pas autorisées.

6.1.3.3 APRÈS LA COMPÉTITION

6.1.3.3.1 RANGEMENT

Les outils et l'équipement seront emballés suivant les instructions du président de jury. Les postes de travail, le matériel et les outils doivent demeurer en parfait état de propreté. L'intégralité des outils qui auront été prêtés aux compétiteurs devront être rendus, sauf en cas de don de partenaires préalablement validé par le Département Compétition. Le respect le plus strict des règles de santé et de sécurité doit être observé pendant cette période.

6.1.3.3.2 DEVENIR DES OUVRAGES

WorldSkills France se réserve le droit de décider du devenir des ouvrages. Les compétiteurs en seront informés durant la période de familiarisation.

6.2 MEMBRES DES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

6.2.1 RESPONSABLE DE DÉLÉGATION RÉGIONALE

Les responsables de délégations régionales ont en charge la gestion et l'encadrement de leur délégation respective : compétiteurs, chefs d'équipe, jurés, référents.

Le responsable de délégation régionale doit veiller à ce que tous les compétiteurs de sa Région reçoivent les informations suivantes :

- Le règlement des Finales Nationales.
- La description technique nationale du métier, contenant notamment les critères d'évaluation et la liste du contenu de la caisse à outils (ou dans l'attente de sa publication, les informations suffisantes).
- Les sujets d'épreuve (ou partie) pour les métiers qui les communiquent avant la compétition (par exemple lors du Module 1).

Les responsables de délégation régionale sont également garants des compétiteurs mineurs. Il est recommandé qu'ils soient en possession, pour le séminaire de préparation aux finales nationales et durant la compétition, d'une lettre d'autorisation parentale ainsi que d'une autorisation d'hospitalisation et de soins d'urgence.

6.2.2 CHEFS D'ÉQUIPE (TEAM LEADER)

Les chefs d'équipe (Team Leader) sont des personnes sélectionnées par les Régions et qui jouent le rôle d'agent de liaison auprès des compétiteurs de leur Région lors des Finales Nationales.

Chaque Région peut avoir un maximum d'un chef d'équipe (Team Leader) par tranche de 15 compétiteurs, limité à 4 maximum.

(De 0 à 15 : 1 Team Leader

De 16 à 30 : 2 Team Leader, ...)

6.2.3 ACCÈS

Pendant la compétition, les responsables de délégation régionale et les chefs d'équipe n'auront aucun accès à leurs compétiteurs lorsqu'ils sont sur leur poste de travail dans la zone métier, sauf en cas d'accident grave ou de sollicitation du compétiteur via le président de jury qui autorise ou non l'accès.

6.2.4 ACCIDENT/MALADIE

En cas d'accident ou de maladie impliquant un compétiteur ou un juré, le responsable de délégation régionale devra en être informé sans délai.

6.3 JURÉS

6.3.1 DÉFINITION

Femme ou homme de métier possédant une expérience et expertise technique dans le métier qu'il représente dans la compétition.

6.3.2 QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE

Les jurés doivent :

- Avoir une formation formelle et/ou reconnue avec attestation de l'expérience professionnelle dans le métier pour lequel il officie comme juré.
- Avoir une expérience pertinente et actuelle de la compétition et/ou de la notation dans un contexte de concours.
- Connaître et respecter le règlement des Finales Nationales, le descriptif technique et tout autre document officiel.

6.3.3 QUALITÉS PERSONNELLES ET CRITÈRES ÉTHIQUES

Les jurés doivent être des personnes profondément intègres, objectives, justes et prêtes à coopérer.

6.3.4 NOMINATION ET ACCRÉDITATION

Chaque Région devra proposer un juré titulaire et un juré suppléant par métier. Les candidatures devront être accompagnées d'un CV et d'une lettre de motivation. Le cas échéant, elles ne pourront être étudiées.

Les candidatures devront ensuite être validées par les Experts et WorldSkills France dans le cadre de la procédure mise en place.

Dans la mesure du possible, un jury devra tendre vers une équité de représentation entre professionnels et enseignants.

En fonction des besoins d'évolution des métiers et de la compétition, WorldSkills France se réserve le droit de nommer des jurés extérieurs supplémentaires, membres ou partenaires de WorldSkills, dans le respect des exigences de qualifications et d'expériences (cf 6. 3.2).

6.3.5 RESPONSABILITÉS

6.3.5.1 AVANT DE PARTICIPER À LA COMPÉTITION

Avant de participer à la compétition, le juré doit :

- Étudier le règlement des Finales Nationales, le descriptif technique de son métier et toute autre documentation officielle relative à la compétition
- Participer aux discussions par le biais du forum dédié à chaque métier sur le site de WorldSkills France. Les informations ayant circulé sur le forum sont considérées comme sues de tous les jurés. Tout juré qui ne se serait pas connecté au forum est susceptible de se voir retirer le droit d'attribuer des notes par le président de jury général, sur proposition du président de jury métier.
- Répondre aux exigences d'avant compétition telles que définies dans le présent règlement des Finales Nationales, dans le descriptif technique de son métier et dans tout autre document officiel relatif à la compétition.
- Relayer toute information importante au compétiteur de sa Région, et de manière générale, avoir un lien régulier avec ce dernier.

6.3.5.2 PENDANT LA COMPÉTITION

Sur le lieu de la compétition, le juré doit :

- Être présent durant toute la durée de la compétition, et ne pas quitter l'espace métier sans en avertir le président de jury.
- Avant le début de la compétition, aider le président de jury à peaufiner les derniers détails de l'organisation de la compétition.
- Respecter et faire respecter le règlement des Finales Nationales.
- S'assurer que tous les compétiteurs aient pris connaissance des règles de santé et sécurité et de toutes les règles relatives à leur métier. Être les garants du respect des règles tout au long de la compétition.
- Évaluer le sujet d'épreuve de façon objective et juste selon les instructions du président de jury.
- Participer quotidiennement au débriefing de fin de journée et signer le procès-verbal journalier qui sera inséré dans le classeur métier de la compétition.
- Ne pas quitter l'espace métier sans l'accord du président de jury pour chaque journée de compétition.
- Signer la fiche de fin de compétition avant de quitter l'espace métier après la notation du dernier jour.
- Assister l'Expert et le Chef d'Atelier dans le rangement et le démontage de l'espace métier.

6.3.6 CONTRÔLE DE LA CAISSE À OUTILS

Le premier jour, une équipe de jurés désignée par le président de jury examinera minutieusement le contenu de toutes les caisses à outils. Cet examen permettra de garantir que tous les objets qui y seront découverts et pourraient conférer au compétiteur un avantage indu sur ses concurrents soient retirés et ne puissent être utilisés pendant la compétition. Le compétiteur doit être présent à chaque instant pendant la vérification de sa caisse à outils. Si un équipement est identifié comme suspect ou non autorisé, le président de jury et le juré de la Région concernée en seront immédiatement avertis. Le juré de la Région concernée et le compétiteur devront alors fournir de plus amples détails ou une explication. En aucun cas les jurés n'ont le droit d'intervenir sur l'équipement d'un compétiteur ni de le démonter. Si nécessaire, c'est au compétiteur de démonter son équipement en présence du juré de sa Région. Les outils spéciaux repris dans la liste du descriptif technique seront autorisés. De nouveaux outils spéciaux pourront être ajoutés à la liste pour être utilisés aux prochaines compétitions.

6.3.7 CONFIDENTIALITÉ

Il est interdit aux jurés de communiquer toute information sur le sujet d'épreuve à un compétiteur sur l'espace de compétition ou à toute autre personne sans autorisation expresse.

Les jurés ne devront en aucun cas communiquer les notes ou les classements avant la diffusion officielle de celles-ci par WorldSkills France.

6.3.8 COMMUNICATION AVEC LE COMPÉTITEUR DE SA RÉGION

Aucun juré ne peut communiquer avec le compétiteur de sa Région sur l'espace de compétition, sauf en présence d'un juré d'une autre Région. Les jurés ne peuvent pas aider les compétiteurs à interpréter leur sujet d'épreuve sauf si cela a été convenu et accepté par le jury avant le début de la compétition. En cas de doute, c'est au président de jury de décider.

6.3.9 COMMUNICATION ET PRÉPARATION VIA LE FORUM DE DISCUSSION

Les présidents de jurys, jurés, chefs d'atelier et autres personnes associées utiliseront les forums de discussion de WorldSkills France pour communiquer, collaborer et coordonner l'organisation de la compétition.

Le président de jury, ou l'un des membres de l'équipe métier nommé par lui, sera le modérateur de ce forum (géré par WorldSkills France). L'adresse du forum et les codes accès seront communiqués directement aux personnes concernées.

Le forum est régi par la "Charte de forum" disponible directement sur le site du forum. Tout utilisateur du forum s'engage à respecter cette charte.

6.3.10 NON RESPECT DU RÈGLEMENT

En cas de tricherie ou non-respect avéré du règlement, le juré pourra se voir retirer son droit de procéder à la notation ou même être exclu sur le champ des espaces de compétition suivant la gravité des faits, sur décision du président du jury général.

Par ailleurs, en cas de manquement au devoir d'intégrité, d'équité, de transparence et de coopération avec le jury, le président de jury pourra recommander de ne pas reconduire le juré pour les prochaines éditions des finales nationales. WorldSkills France statuera avec la Région concernée dans un délai de 3 mois maximum après la fin des finales nationales, après avoir pris le temps d'investiguer la situation.

6.4 EXPERT MÉTIER

6.4.1 DÉFINITION

L'Expert métier est chargé de la gestion, de la guidance et de la direction d'une compétition de métiers. Il est responsable de l'équipe métier et de facto président de jury pendant la compétition nationale.

6.4.2 RÔLE DE L'EXPERT MÉTIER

L'Expert métier joue un rôle décisif dans la gestion du concours et ce pour chaque métier spécifique étant donné qu'il est l'autorité principale en charge de l'organisation et de la gestion des aspects techniques du concours. L'Expert métier s'assure notamment que l'environnement de la compétition permette à chaque compétiteur d'exécuter le meilleur travail possible en trois jours de concours. Les procédures de compétition doivent se conformer aux valeurs clés de WorldSkills France qui sont l'intégrité, l'équité, la transparence, le partenariat et l'innovation. À ces titres, l'Expert métier participe au travail de l'équipe métier et définit son plan d'action à chaque édition du concours national.

6.4.3 DROITS ET DEVOIRS

6.4.3.1 AVANT LA PARTICIPATION AU COMPÉTITION

L'Expert :

- Agit en qualité de modérateur du forum de discussion ou nomme une personne qui revêtra cette fonction.
- Supervise le développement du sujet d'épreuve et du barème de notation, conformément aux exigences de conception du sujet d'épreuve spécifiées dans le descriptif technique.
- Définit la liste des équipements et consommables nécessaires au bon déroulement de la compétition.
- Attribue les postes de travail, les machines et l'équipement aux compétiteurs par tirage au sort
- Assiste WorldSkills France dans la recherche de partenariats pour la mise en place de la compétition.
- Conçoit le programme de formation du Séminaire de préparation aux Finales Nationales (Module 1).
- Nomme son Expert adjoint et contribue à la constitution de l'équipe métier.

6.4.3.2 PENDANT LA COMPÉTITION

En tant que président de jury, l'Expert WorldSkills France :

- Accueille les jurés et veille à ce que chacun fasse connaissance.

- Familiarise les jurés à leur mission.
- Nomme les jurés investis de responsabilités spécifiques et leur attribue leurs tâches.
- Présente le sujet d'épreuve et prépare, avec l'aide de tous les jurés, les derniers détails d'organisation de la compétition sur son métier.
- Vérifie, avec l'aide de tous les jurés et des personnes de l'organisation, les installations, les machines, les outils, le matériel, l'équipement et les instruments préparés par le Chef d'Atelier.
- Constitue les équipes de notation en veillant à ce qu'il y ait brassage des jurés chevronnés et moins chevronnés.
- Vérifie, avec l'aide du jury, l'exactitude de la date de naissance et du nom des compétiteurs.
- Est le garant du respect de la liste de contrôle santé et sécurité.
- S'assure que les compétiteurs disposent de suffisamment de temps pour tester le matériel, les machines, l'équipement et les instruments.
- S'assure que toutes les caisses à outils des compétiteurs soient contrôlées le premier jour.
- S'assure que le temps de travail des compétiteurs soit noté correctement, et les informe du temps qui leur reste encore.
- Fournit le matériel de remplacement nécessaire et enregistre cet événement pour qu'il intervienne lors de la notation.
- Vérifie que la notation soit faite chaque jour.
- Vérifie que les formulaires de notation soient correctement remplis.

- S'assure que les résultats de la notation restent confidentiels.
- Fournit à WorldSkills France les résultats de l'évaluation dans le format de la compétition et y appose sa signature en guise de confirmation.
- Veille à ce que les mesures adéquates soient prises pour que :
 - Aucune influence externe n'améliore ou ne diminue indûment la capacité d'un compétiteur à fournir un résultat de qualité.
 - Les facteurs qui pourraient compromettre l'honnêteté, l'équité et la transparence soient identifiés.
- L'Expert en tant que président de jury dirige les réunions de son jury avec impartialité ; ses instructions doivent être respectées.
- Participe aux rendez-vous organisés par WorldSkills France pour les Experts durant la compétition.

6.4.3.3 À LA FIN DES ÉPREUVES

L'Expert métier :

- Valide et confirme par signature les notations de la compétition.
- Remet à WorldSkills France le classeur métier complet et contenant tous les formulaires signés
- Remet à WorldSkills France tous les formulaires de notation remplis à la main.

- Attend que WorldSkills France confirme que toutes les tâches ont été effectivement accomplies avant de libérer les jurés.
- Assiste WorldSkills France dans la sécurisation, le référencement et le rangement du matériel appartenant à WorldSkills France et/ou aux partenaires de la compétition.

6.5 EXPERT ADJOINT

6.5.1 RÔLE DE L'EXPERT ADJOINT

Nommé par l'Expert métier et validé par WorldSkills France, il a pour mission d'aider l'Expert dans l'organisation et la conduite des Finales Nationales en entreprenant les tâches qui lui sont attribuées par l'Expert.

6.5.2 DROITS ET DEVOIRS

L'Expert adjoint agit selon les directives de l'Expert, il n'a aucun pouvoir de décision ni de médiation.

Il s'engage à ne pas divulguer les informations dont il a pu avoir connaissance sur l'organisation de la compétition et notamment le sujet d'épreuve. .

6.6 LE JURY

6.6.1 DÉFINITION

Le jury métier est composé de l'Expert, l'Expert adjoint et l'ensemble des jurés.

6.6.2 RESPONSABILITÉS

Le jury est responsable de la mise en œuvre de la compétition sous l'autorité du président de jury.

6.7 CHEF D'ATELIER

6.7.1 DÉFINITION

Le chef d'atelier est une personne qualifiée et possédant une expérience dans le métier pour lequel il est accrédité et qui assiste l'Expert dans l'organisation de la compétition. Le chef d'atelier est responsable des installations de l'atelier, de la préparation des matériaux, de la sécurité en atelier, de l'ordre et de la propreté de l'atelier en général.

6.7.2 NOMINATION

WorldSkills France et ses partenaires régionaux nomment un chef d'atelier pour chaque métier.

6.7.3 LIEN AVEC L'EXPERT

Les chefs d'atelier font le lien entre l'organisateur de la compétition et l'Expert. Ils rendent compte à l'Expert de toutes les problématiques techniques.

6.7.4 PRÉSENCE

Pendant la période de préparation de la compétition, le chef d'atelier doit être présent lors des conseils techniques avec les Experts. Au moment de la compétition, le chef d'atelier doit être présent dans son atelier dès que les jurés lancent les derniers préparatifs de la compétition, pendant toute la durée de la compétition et jusqu'à ce que toutes les notations et les tâches incombant aux jurés aient été menées à bien.

Le chef d'atelier est présent lors du montage et du démontage de son espace métier.

6.7.5 NEUTRALITÉ

Les chefs d'atelier doivent être impartiaux envers les compétiteurs. Ils ne participent pas à la discussion portant sur la notation, et ne communique aucune information relative au sujet des Finales Nationales.

6.7.6 RESPONSABILITÉS

Les chefs d'atelier doivent s'assurer que l'espace disponible pour les machines et les postes de travail sont suffisants.

Les postes de travail doivent disposer d'un éclairage suffisant, naturel ou artificiel selon les normes en vigueur, et être adaptés au type de travail à réaliser.

Les chefs d'atelier s'assurent :

- Du respect des règles de santé et sécurité dans l'atelier.
- Des installations de l'atelier, des machines, des outils, des prises de courant et d'eau, et de tous les éléments spéciaux indiqués dans le descriptif technique et la liste d'infrastructure.
- De fournir les matériaux pour les sujets d'épreuve qui ont été spécifiés par le descriptif technique et la liste d'infrastructure.
- Du maintien de l'ordre et de la propreté dans les ateliers.
- Du développement et de la publication d'instructions sur les mesures de sécurité et de leur application.

6.8 DÉLÉGUÉ TECHNIQUE (DT)

Conformément aux statuts de WorldSkills France, le Délégué Technique de WorldSkills France est responsable de toutes les questions techniques et organisationnelles liées aux compétitions. Il est nommé par le Conseil d'Administration de WorldSkills France. Il est président du jury général.

6.9 DÉLÉGUÉ TECHNIQUE ADJOINT (DTA)

Le Délégué Technique Adjoint assiste le Délégué Technique dans l'exercice de ses responsabilités. Il est nommé par le Conseil d'Administration de WorldSkills France.

6.10 SUPERVISEUR TECHNIQUE (ST)

Sous la responsabilité du Délégué Technique et en accord avec le Délégué Général, il doit :

- Superviser et encadrer les Experts dans leur mission.
- Accompagner la prise de fonction des nouveaux Experts.
- Professionnaliser et standardiser les pratiques d'entraînement.
- Capitaliser les expériences en vue d'améliorer les résultats aux différents niveaux de la compétition.

7. ACCÈS (ACCRÉDITATION)

7.1 ACCÈS AUX ESPACES MÉTIERS

L'accès aux espaces métiers est limité aux personnes munies d'une accréditation. L'ensemble du jury métier et le chef d'atelier ont accès au métier pour lequel ils sont accrédités.

Les chefs d'équipe (Team Leader) sont autorisés à accéder au sein de l'espace métier seulement en cas d'urgence, et sous accord du président du jury.

Le Délégué Technique, le Délégué Technique Adjoint, les Superviseurs Techniques et le personnel de WorldSkills France ont un accès continu à tous les espaces métiers sans restriction.

7.2 L'ACCÈS À LA ZONE DE WORLDSKILLS FRANCE

Seules les personnes dûment autorisées ont accès à la zone de WorldSkills France et au Secrétariat de la compétition s'y trouvant.

7.3 MÉDIAS

L'accès à un espace métier par tout média doit faire l'objet d'une demande d'accréditation auprès de WorldSkills France.

Toute personne se présentant comme média mais n'ayant pas d'accréditation presse se verra refuser l'accès aux espaces métiers.

8. DESCRIPTIFS TECHNIQUES

8.1 DÉFINITION

Le descriptif technique spécifie les compétences, le travail à effectuer, le format/la structure, le développement, la validation, la sélection, la circulation, la variation (si nécessaire) et les critères de notation du sujet d'épreuve.

8.2 DISPONIBILITÉ

Les descriptifs techniques doivent être mis à la disposition de toutes les Régions.

8.3 MISE À JOUR ET VALIDITÉ

Sous la responsabilité de l'Expert, les descriptifs techniques sont mis à jour à chaque cycle de compétition par l'équipe métier (définition cf. Annexe 1), pour inclure les dernières évolutions technologiques et tenir compte des évolutions des descriptifs techniques de la compétition mondiale de WorldSkills International et de la compétition européenne de WorldSkills Europe.

Le descriptif technique sera affiché dans l'espace métier et un temps sera réservé lors de la compétition afin que le jury échange sur ses évolutions possibles.

Le descriptif technique est validé par le Délégué Technique avant sa circulation pour le nouveau cycle de compétition et est valable pour une édition.

8.4 CIRCULATION

Les décisions, évolutions et recommandations concernant les descriptifs techniques pour les Finales Nationales doivent être communiquées aux Régions le plus tôt possible et à défaut, 3 mois avant la compétition nationale.

9. SUJET D'ÉPREUVE

9.1 DÉFINITION

Un sujet d'épreuve pour la compétition est défini pour chaque métier. Il est exécuté par les compétiteurs qui démontrent ainsi la maîtrise de leurs compétences.

Si le sujet d'épreuve doit être modifié durant la compétition, les changements doivent faire l'objet d'un vote à la majorité du Jury, être consignés dans le classeur métier et dans tous les cas soumis à validation du Président de jury général.

Une fois votés par le Jury et validés par le Président du Jury Général, ces changements seront aussitôt présentés aux compétiteurs.

9.2 DURÉE

9.2.1 DÉLAI IMPARTI

Le temps nominal prévu pour un sujet d'épreuve aura un maximum de 20 heures de travail effectif, speed modules inclus (pour plus de précisions, se référer au descriptif technique).

La planification de l'épreuve doit permettre d'inclure : une explication du sujet, sa réalisation par les compétiteurs, la notation et les temps de pauses, le tout pendant les heures d'ouverture du site de compétition. Elle ne pourra dépasser une durée globale de 2 jours et demi.

9.2.2 PROROGATION DE DÉLAI

Si une prorogation de délai s'avère nécessaire pour achever un module ou un projet, le président de jury devra obtenir l'approbation du président de jury général avant la fin du premier jour de compétition. Toutes les solutions alternatives possibles doivent être explorées avant d'approuver une prorogation de délai.

9.3 CIRCULATION

Le descriptif technique définit ce processus. Au plus tard, le sujet de compétition sera dévoilé aux jurés et compétiteurs avant le démarrage de chaque module.

9.4 NOTATION

9.4.1 CRITÈRES DE NOTATION

Chaque sujet d'épreuve doit être accompagné d'un système de notation qui correspond aux critères d'évaluation repris dans le descriptif technique. Pour chacun des critères en question, une liste des aspects des sous-critères d'évaluation devra être définie sur les formulaires de notation « measurement » et, si nécessaire, sur les formulaires de notation « judgement ». Tout changement du barème de notation est à éviter et soumis à validation du président de jury général.

9.4.2 PROTECTION DES TRAVAUX RÉALISÉS

Le retrait/la destruction des travaux réalisés et le démontage des ateliers/installations ne commenceront pas avant l'achèvement des notations et la signature du document de fin de compétition. Le devenir des pièces réalisées sera communiqué aux jurés et aux compétiteurs par WorldSkills France.

10. SYSTÈME DE NOTATION ET D'ÉVALUATION

10.1 CRITÈRES DE NOTATION

10.1.1 DÉFINITION

Les sujets d'épreuve sont évalués chaque jour conformément aux procédures d'évaluation de WorldSkills France sur la base des critères de notation fixés dans les descriptifs techniques applicables. Tous les résultats et toutes les notations sont enregistrés dans le système de notation de la compétition (CIS : Competition Information System).

10.1.2 MODIFICATIONS

Les critères de notation spécifiés dans le descriptif technique ne pourront être modifiés sans l'accord du président de jury général.

10.1.3 ASPECTS DU CRITÈRE

Chaque critère est ventilé en un ou plusieurs sous-critères. Chaque sous-critère est ventilé en plusieurs aspects au regard desquels les notations sont attribuées. Ces aspects peuvent être de type judgement ou measurement.

10.1.4 NOMBRE D'ASPECTS

L'idéal est que le nombre de notations oscille entre 100 et 250 aspects. Lorsqu'un métier totalise plus de 300 aspects de notation, l'Expert doit obtenir la validation du président de jury général.

10.1.5 ÉCHELLE DE 100 POINTS

Les sujets d'épreuve sont notés sur la base des critères et compétences du métier spécifié dans le descriptif technique. Dans chaque métier, les jurés déterminent leurs résultats finaux pour la compétition sur un total de 100 points. C'est-à-dire que l'ensemble des notes attribuées pendant les 2 jours et demi de compétition se présentent sur un total global de 100 points.

10.2 NOTATION JUDGEMENT

10.2.1 PROCÉDURE

3 jurés jugent la qualité d'un ouvrage de 0 à 3 points, selon les standards de la profession :

- 0 → ouvrage non acceptable
- 1 → ouvrage acceptable, avec des erreurs
- 2 → ouvrage acceptable, de bonne qualité
- 3 → ouvrage excellent

Il ne peut y avoir qu'un point d'écart entre la note la plus haute et la plus basse. En cas d'écart de plus d'un point, une discussion entre jurés est autorisée et une nouvelle notation devra être effectuée.

10.2.2 UTILISATION DE LA NOTE JUDGEMENT

La notation judgement permet d'évaluer la qualité d'un ouvrage en fonction de l'appréciation des Jurés en charge de la notation.

10.2.3 CHANGEMENT DE PROCÉDURE

Dans des circonstances exceptionnelles, le président de jury général peut accorder un changement de procédure sur demande écrite du président de jury.

10.3 NOTATION MESUREMENT

10.3.1 PROCÉDURE

Un groupe de jurés (au nombre minimum de 2) sont assignés à l'évaluation de chaque aspect d'un sous-critère.

10.3.2 UTILISATION DES FORMULAIRES

Pour chaque critère du descriptif technique, le jury doit décrire et noter dans les formulaires de notation measurement, les détails de chaque sous-critère et de ses aspects, avec la note maximale accordée à chaque aspect.

10.3.3 UTILISATION DE LA NOTE MESUREMENT

Pour chaque métier, tous les efforts doivent être déployés afin d'utiliser au maximum la notation measurement.

10.4 PROCÉDURE DE NOTATION

10.4.1 DÉBUT DE LA COMPÉTITION

Au début de la compétition, le président de jury doit informer le Secrétariat de compétition que toutes les tâches liées à la préparation de la compétition ont été exécutées.

10.4.2 LA NOTATION JUDGEMENT DOIT PRÉCÉDER LA NOTATION MESUREMENT

En cas de notation à la fois judgement et mesurement, la notation judgement devra être réalisée avant la notation mesurement. Toute modification de cette règle doit être préalablement approuvée par le président de jury général.

10.4.3 GROUPES DE NOTATION

Le président de jury répartit les jurés en groupes de notation de manière à ce que :

- pour la notation mesurement, 2 jurés soient assignés à l'évaluation de chaque aspect d'un critère
- pour la notation judgement, 3 jurés soient assignés à l'évaluation de chaque aspect d'un critère.

Chaque groupe de notation doit évaluer les mêmes aspects pour chaque compétiteur afin de garantir une notation uniforme. Dans le souci d'assurer l'égalité des notations, chaque groupe de notation devrait attribuer un nombre quasi similaire de points.

10.4.4 LES JURÉS ET LA NOTATION DES COMPÉTITEURS DE LEUR RÉGION

En règle générale, les jurés ne doivent pas noter les compétiteurs de leur Région. Si tous les membres d'un jury sont d'accord, alors les jurés du métier concerné peuvent être autorisés à noter les compétiteurs de leurs Régions. Cette décision devra être prise avant le démarrage des premières notations et être consignée par écrit dans le classeur métier.

10.4.5 PAS DE NOTATION EN PRÉSENCE DU COMPÉTITEUR

L'évaluation ne doit pas être faite en présence du compétiteur, sauf spécification contraire dans le descriptif technique.

10.4.6 NOTATION QUOTIDIENNE ET/OU MODULAIRE

Chaque module/section achevé(e) sera noté(e) le jour-même, dès la fin de son exécution. Après la fin de la notation journalière, les résultats sont saisis dans le système de notation de la compétition et sont validés et signés par les membres de chaque jury.

10.4.7 FORMULAIRES DE CONTRÔLE

Une fois qu'une série de notes a été encodée sur les formulaires de notation Judgement et Measurement, les formulaires sont synthétisés sur un formulaire journalier.

Une fois toutes les notes et tous les scores encodés dans les formulaires de synthèse de notation, le document doit être signé par le président de jury et l'ensemble des jurés.

Le formulaire de notation récapitulatif signé doit ensuite être remis dans le classeur métier. À la réception du formulaire de notation récapitulatif dûment complété et signé, le Secrétariat de compétition clôturera la notation pour cette partie de l'évaluation. Une fois cette procédure effectuée, plus aucune objection relative aux notes acceptées ne pourra être soulevée.

10.4.8 CLÔTURE DE LA NOTATION

L'évaluation des sujets d'épreuve et l'encodage des notes dans le système de notation doivent être terminés au plus tard à 16h00 le dernier jour de compétition.

10.4.9 CLÔTURE DE LA COMPÉTITION

Le jury n'est pas relevé de ses fonctions d'évaluation tant que le président de jury n'a pas remis toutes les informations requises au Secrétariat de compétition, accompli toutes les tâches administratives lui incombant et tant qu'il n'a pas reçu confirmation du Secrétariat de compétition que toutes les informations nécessaires et documents administratifs ont bien été remis.

10.5 PROCÈS VERBAL JOURNALIER

Tous les soirs, l'Expert organisera un bilan avec tous les jurés reprenant les faits marquants et les questions restées en suspens de la journée. Ces observations seront reprises sur un procès verbal journalier qui devra être signé par tous les jurés et inséré dans le classeur métier.

10.6 TRAITEMENT DES ERREURS

Les erreurs découvertes devront faire l'objet d'un rapport immédiat au président de jury général. Si l'existence d'une erreur est confirmée par tous, les notes devront être ré-encodées dans le système de notation, de nouveaux exemplaires du formulaire de notation et du formulaire récapitulatif devront être imprimés, afin que toutes les parties puissent les relire et y apposer les signatures requises. Tant les formulaires originaux que les copies de remplacement devront être archivés.

10.7 RECOURS

Seuls les responsables de délégation régionale sont en droit de déposer un recours.

Tout recours devra être déposé par écrit via le formulaire dédié disponible au Secrétariat de compétition de WorldSkills France. Le document écrit reprendra clairement les objets du recours, et devra contenir les preuves du manquement au règlement.

La zone WorldSkills France où se trouve le Secrétariat de compétition sera accessible au deuxième et troisième jour de la compétition entre 10h00 et 12h00 pour tout responsable de délégation régionale désirant déposer un recours.

La possibilité est également laissée aux responsables de délégation régionale de déposer un recours par e-mail à l'adresse contact@cofom.org uniquement entre 10h00 et 12h00 au lendemain de la cérémonie de clôture durant laquelle les résultats auront été proclamés.

Une commission d'appel, composée du Délégué Général en tant que représentant du Conseil d'Administration de WorldSkills France, du Délégué Technique, du Délégué Technique Adjoint et des Superviseurs Techniques, traitera chaque demande de recours.

La commission d'appel se réunira avec la partie plaignante entre 12h00 et 13h00 pour examiner tout recours déposé et statuer sur les suites à donner au recours.

Une visite sur l'atelier du métier concerné pourra avoir lieu jusqu'à la fin des épreuves, suivant la gravité des faits reprochés. Un rapport de la réunion et des décisions prises sera établi et signé par les parties.

Les décisions prises en réunion par le Délégué Général, le Délégué Technique, le Délégué Technique Adjoint et les Superviseurs Techniques une fois le recours examiné sont sans appel. Aucun recours ne sera pris en compte une fois le Secrétariat de compétition de WorldSkills France fermé le lendemain de la cérémonie de clôture à 12h00.

10.8 PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les résultats officiels, pour chaque métier et chaque Région, reprenant tous les compétiteurs, leurs points et les médailles sont remis aux Régions et publiés sur le site Internet de WorldSkills France.

11. RÉOLUTION DES CONFLITS

11.1 CHAMP D'APPLICATION

Un conflit désigne le soupçon d'une erreur de notation, le soupçon d'une conduite malhonnête d'une personne détentrice d'une accréditation de WorldSkills France ou le soupçon d'un traitement injuste envers un compétiteur.

11.2 RAPPORT

Tout conflit sera systématiquement rapporté dans le procès-verbal journalier. Ce rapport devra être inséré dans le classeur métier et sera conservé dans les archives pendant 2 ans.

11.3 PROCÉDURE

Tout conflit naissant devra être traité au plus tôt et au plus près des parties prenantes. Le président de jury servira de médiateur. Si une résolution du conflit s'avère impossible et que le jury en fait la demande, il sera fait appel au président de jury général pour décider d'un accord. Si un accord ne peut être trouvé par le président de jury général, un recours sera déposé par la partie s'estimant lésée en accord avec la procédure décrite à l'article 10.7.

12. MÉDAILLES ET RÉCOMPENSES

12.1 MÉDAILLES D'OR, D'ARGENT, DE BRONZE ET D'EXCELLENCE

Des médailles d'or, d'argent et de bronze sont décernées respectivement au premier, deuxième et troisième compétiteur(trice) ou équipe dans chaque métier en compétition. Des médailles d'excellence sont décernées à tout compétiteur ayant atteint un score supérieur à 700 points (note finale après intégration des résultats sur 100 points dans le système de notation CIS). Pour avoir des compétiteurs ex-æquo, il est nécessaire que leur nombre de point soit égaux au dixième près arrondi par défaut.

12.1.1 PRIX DE L'EXCELLENCE

Le compétiteur ayant obtenu le plus grand nombre de points tout au long de la compétition, tous métiers confondus, reçoit le prix de l'Excellence. En cas d'égalité pour le score le plus élevé ou dans le cas d'un métier concouru en binôme ou en trinôme, le prix de l'Excellence sera partagé.

12.2 CERTIFICAT DE PARTICIPATION

Tous les compétiteurs ayant participé à la finale nationale se verront attribuer un certificat de participation.

12.3 CHOIX DES MÉTIERS QUI PARTENT À L'INTERNATIONAL

Une année avant chaque compétition, WorldSkills International et WorldSkills Europe établissent et communiquent les listes des métiers en lice dans chacune des compétitions.

A partir de cette liste, WorldSkills France prépare une répartition des métiers pour chacune des compétitions, en accord avec les branches professionnelles, et la soumet au Conseil d'Administration de WorldSkills France pour validation. WorldSkills France prend en charge la participation d'un métier à une compétition.

Pour les métiers susceptibles d'être inscrits aux deux compétitions, une démarche devra être entreprise par le porteur de la sollicitation : branches professionnelles, organismes de formation, Régions ou tout autre entité désireuse de voir le métier figurer sur les deux compétitions. Le financement pour ce métier supplémentaire sera alors à la charge du porteur de la demande.

12.4 CONSTITUTION DES ÉQUIPES DE FRANCE DES MÉTIERS

WorldSkills Competition Shanghai 2021 :

Les médaillés d'or, d'argent (voire de bronze à la demande de l'expert), ainsi que le titulaire de l'équipe de France EuroSkills Graz 2020 s'il a l'âge requis, sont sélectionnables pour intégrer l'équipe de France. Pendant la période de départage, une évaluation de l'évolution des candidats sera effectuée selon les critères suivants : niveau technique, motivation, assiduité à l'entraînement, situation professionnelle et disponibilité, maturité, marge de progression, aisance en public et résistance au stress.

A la fin de la période de départage, l'expert et son équipe métier se réuniront pour évaluer les différents critères de sélection.

Les jurés des candidats participants à ce départage sont autorisés à être présents lors de ces regroupements. WorldSkills France ne prendra cependant pas en charge les frais liés à ces déplacements pour les jurés concernés.

EuroSkills Saint-Pétersbourg 2022 :

- Pour les métiers participants uniquement à la compétition Européenne, la sélection se passera selon les mêmes modalités que celles de la sélection pour Shanghai 2021.
- Pour les métiers participants aux 2 compétitions, le suppléant est le candidat naturel à la compétition européenne. Cependant, la confirmation de ce compétiteur se fera au vu des analyses et observations des évolutions faite lors de la période d'entraînement pour la compétition de Shanghai 2021.

WorldSkills France se réserve le droit de suspendre ou de ne pas sélectionner tout compétiteur qui ne remplirait pas les conditions requises pour intégrer une équipe de France (non-respect de l'éthique, absence aux modules de préparation, manque d'engagement dans la préparation, niveau professionnel et marge de progression trop faible ou encore comportement inapproprié ou en désaccord avec les valeurs de WorldSkills France...)

12.5 FORMATION TECHNIQUE ET PRÉPARATION INTERNATIONALE

La préparation technique (Module 2) est dispensée au titulaire, au suppléant et au partenaire d'entraînement (voire au médaillé de bronze dans certains métiers). Leur présence est obligatoire à ces formations pour pouvoir prétendre à une place en Équipe de France des Métiers.

Le partenaire d'entraînement est le/la compétiteur(e) le/la mieux classé(e) parmi ceux qui peuvent reconcourir lors de la prochaine édition des Compétitions WorldSkills. Une réunion sera organisée le matin du jour suivant la cérémonie de clôture. La présence des médaillés d'or et d'argent des métiers partant à la compétition mondiale est obligatoire lors de cette réunion.

Les stages de préparation physique et mentale (Module 3) s'adressent uniquement aux compétiteurs titulaires des Équipe de France. Néanmoins, un module de positionnement physique pourra être organisé après les Finales Nationales durant lequel, les médaillés d'or et d'argent (voire le médaillé de bronze dans certains métiers) sont tenus d'y participer.

ANNEXES

ANNEXE 1 : L'ÉQUIPE MÉTIER

L'équipe Métier est constituée autour de l'Expert du métier afin de le soulager dans sa mission, de capitaliser sur l'expérience des concours successifs et de palier à une éventuelle indisponibilité lors des rencontres ou des préparations. Elle est composée de l'Expert, de l'Expert Adjoint, des Experts des compétitions mondiale et européenne, de Jurés Régionaux, d'anciens compétiteurs, de fournisseurs, de personnes de la branche professionnel etc. Le principe étant que chacun d'entre eux apporte son Expertise dans son domaine afin de rendre la préparation des compétitions et des jeunes plus performante. L'équipe métier a un rôle de conseil et de soutien dans ce qui a trait à la conception des sujets Régionaux et nationaux, à la formation des compétiteurs, et à la stratégie à mettre en place pour proposer les évolutions des descriptifs techniques.

ANNEXE 2 : ÂGE DES COMPÉTITEURS POUR LES 46^{ES} WORLDSKILLS COMPETITION

Pour la WorldSkills Competition Shanghai 2021, les compétiteurs ne pouvant avoir plus de 23 ans révolus durant l'année de la compétition internationale doivent être nés à partir du 1er janvier 1999.

Les compétiteurs ne pouvant avoir plus de 26 ans révolus durant l'année de la compétition internationale doivent être nés à partir du 1er janvier 1996.

Pour information :

Pour la WorldSkills Competition Lyon 2023, les compétiteurs doivent être nés à partir du 1er janvier 2001 pour les métiers à moins de 23 ans et à partir du 1er janvier 1998 pour les métiers à moins de 26 ans.

ANNEXE 3 : PROCESSUS DE FORMATION

SÉMINAIRE DE PRÉPARATION AUX FINALES NATIONALES (MODULE 1)

Le Séminaire de Préparation aux Finales Nationales (Module 1) s'adresse à tous les lauréats Régionaux inscrits dans tous les métiers en compétition. Il a pour objectif de donner un même niveau d'information technique à tous les compétiteurs, propres à chaque métier. Les informations techniques concernent le sujet d'épreuve du concours national, les matériaux, matières, matériels utilisés aux Finales Nationales, certaines techniques spécifiques, l'outillage ou le matériel individuel à prévoir pour la compétition nationale.

STAGE DE PERFECTIONNEMENT TECHNIQUE (MODULE 2)

D'une durée de 4 à 8 semaine non consécutive, les Stages de Perfectionnement Technique (Module 2) s'adressent au compétiteur titulaire, au suppléant et au partenaire d'entraînement.

Sur la base des observations lors de la finale nationale, l'Expert organise ce module pour combler les différences entre le niveau national et international.

4 à 8 semaines ne suffisant pas pour atteindre le niveau visé, les compétiteurs devront donc continuer à suivre les directives de l'Expert chez eux, dans leurs entreprises ou dans leur centre de formation habituel, si possible aidés localement par un professionnel.

PRÉPARATION PHYSIQUE ET MENTALE (PPM - MODULE 3)

La Préparation Physique et Mentale est organisée par WorldSkills France.

Elle a trois objectifs principaux :

- Assurer une cohésion d'équipe, capable de se soutenir et de se renforcer tout au long du processus de formation depuis les Finales Nationales jusqu'à la compétition internationale.

- Améliorer, si besoin, l'hygiène de vie, la diététique, la forme physique et le moral des compétiteurs.
- Développer le goût de l'effort, du dépassement, de la recherche et de la connaissance des limites propres à chaque compétiteur.

ANNEXE 4: JURÉ ET COMPÉTITEUR INTERNATIONAUX

Les compétiteurs invités issus d'un autre pays sont amenés à réaliser le même sujet de compétition que les compétiteurs en compétition WorldSkills.

Une traduction du sujet par un interprète du pays invité, ou par un membre de l'équipe métier, pourra être réalisée après validation par le président de jury. Le président de jury mettra tout en place pour traduire le sujet de compétition (à minima en anglais).

La participation du juré international au jury de compétition pour noter les compétiteurs en compétition WorldSkills sera soumise à validation du président de jury.

WORLD SKILLS FRANCE

LE DÉPARTEMENT TECHNIQUE

Délégué Technique WorldSkills : José FONSECA

Délégué Technique Adjoint WorldSkills : Arthur ILTIS

Délégué Technique EuroSkills : Marc ROUSSEAU

Président du comité des compétitions EuroSkills :
Guillaume SUTEAU

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

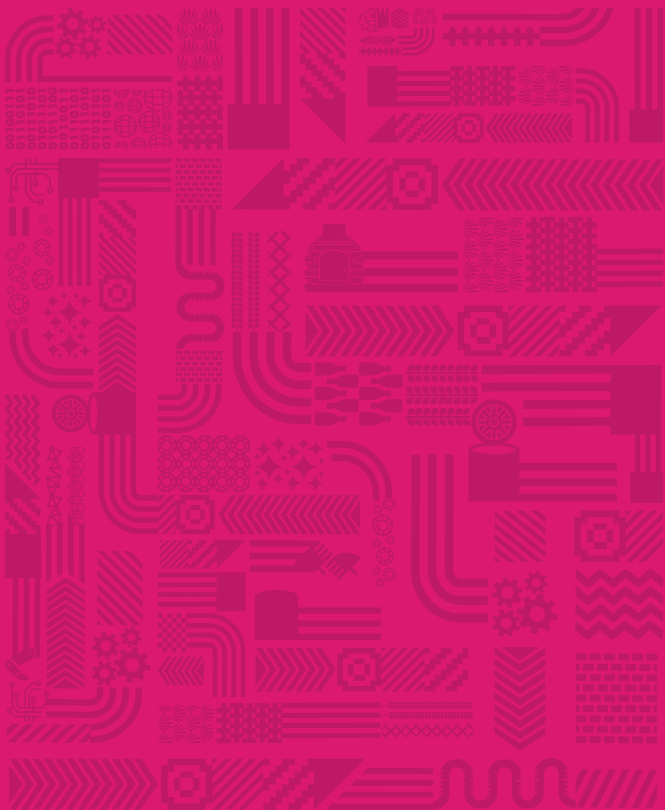
.....

.....

.....

.....

.....



WORLD SKILLS FRANCE

7, rue d'Argout - 75002 Paris - France

Tél. : 01 40 28 18 58

Email : cofom@cofom.org

www.worldskills-france.org